

### MODALITÉ DE TRANSMISSION : Logiciel INDY ou BNC-Express

- Vous utilisez le logiciel INDY ou BNC-Express (ou un autre) agréé permettant de générer un fichier EDI-TDFC permettant la télétransmission de votre déclaration n° 2035 et les tableaux complémentaires (tableaux OG)
- Vous nous transmettez ce fichier EDI-TDFC et les autres documents demandés ci-après par mail à l'adresse suivante : [pen-bnc@association-wagram.fr](mailto:pen-bnc@association-wagram.fr)
- A réception du fichier EDI-TDFC et des documents complémentaires, nous procédons :
  - après vérification du dossier, à la délivrance de l'attestation d'adhésion,
  - à la télétransmission de la déclaration fiscale et de l'attestation à la DGFIP,
  - Nous vous adressons par mail : l'accusé réception de la DGFIP, une copie de l'attestation et une fiche de synthèse de la saisie de votre déclaration n°2035 (document communiqué à titre informatif afin de permettre l'exercice éventuel d'un droit de rectification).

### Check-List des documents à fournir :

Pour la délivrance de l'attestation d'adhésion au titre de l'exercice 2022, les documents suivants doivent nous être communiqués au plus tard le 28 avril 2023 :

- La liasse fiscale n° 2035 complète (Fichier EDI-TDFC)
- Les tableaux complémentaires (*tableaux OG*) :
  - ✓ OGBNC00 : Déclaration du professionnel de l'expertise comptable (si vous êtes concernés),
  - ✓ OGBNC01 : Informations générales,
  - ✓ OGBNC02 : Divers à déduire (dossier dont la ligne 43 de l'annexe 2035-B a été servie),
  - ✓ OGBNC03 : Réintégrations et charges mixtes (notamment la réintégration de la CRDS et de la partie non déductible de la CSG),
  - ✓ OGBNC04 : Tableau de passage (à remplir quel que soit le mode de comptabilité retenu),
  - ✓ OGBNC05 ou OGBNC06 : TVA collectée – Comptabilité d'engagement ou TVA – Comptabilité "Recettes-Dépenses",
  - ✓ OGBNC07 : Informations complémentaires – Associé (pour chacun des associés des sociétés adhérentes),
  - ✓ Une balance générale des comptes.
- Les déclarations de TVA CA12 ou CA3 établies au titre de l'exercice 2022 (sauf utilisation du service ASP-TVA pour la télétransmission de ces déclarations).
- Les copies des déclarations 1330-CVAE et 1329-DEF si nécessaires.

Vous trouverez des précisions complémentaires relatives notamment à l'imprimé 1330-CVAE-SD et à la déclaration 2069-RCI-SD, dans un document annexe figurant dans l'espace "TÉLÉCHARGEMENT" rubrique "Dossier Attestation" de notre site internet.